

RÉUNION A HUIS CLOS

(CD FFB du 4 mars 2016)

RÉGLEMENTATION DES RENIONS A HUIS CLOS :

Les décisions suivantes ont été arrêtées pour ce type d'organisation dont le but est de permettre aux boxeurs d'acquérir de l'expérience :

- concerne la boxe amateur et est réservée uniquement aux :
 - Minimes 2 H, Cadets H, Juniors H et Seniors H de **moins de 10 combats**
 - Minimes 2 F, Cadettes, Juniors F et Seniors F de **moins de 15 combats**
- organisation sans public donc sans entrée payante.
- demande d'organisation fédérale + préfectorale
- présence obligatoire d'un médecin et au minimum d'1 arbitre juge unique
- gratuité des taxes fédérales
- le lieu d'organisation doit être la salle d'entrainement affectée au club organisateur
- rédaction obligatoire d'un procès verbal

Le comité régional est tenu de s'assurer du respect des dispositions ci-dessus.